

**Province de Québec  
Municipalité du Canton de Ham-Nord**

**Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le lundi 2 décembre 2019, à la salle du Conseil, située au 287, 1<sup>re</sup> Avenue à Ham-Nord, à 20h.**

**Sont présents :** le maire, François Marcotte  
et les conseillers(e) :

Manon Côté	Benoît Couture
Gilles Gauvreau	Steve Leblanc
Dominic Lapointe	Rémi Beauchesne

Les membres présents forment le quorum.

**2019-12-208                    Lecture et adoption de l'ordre du jour**

**IL EST PROPOSÉ PAR : MANON CÔTÉ**  
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté :

**QUE** l'ordre du jour suivant soit accepté, en laissant l'item "divers" ouvert, monsieur Mathieu Couture, directeur général et secrétaire-trésorier, faisant fonction de secrétaire :

1. Ouverture de la séance et mot de bienvenue DU MAIRE
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 4 novembre 2019
4. Adoption du procès-verbal de la séance spéciale du 25 novembre 2019
5. Présentation des comptes
6. Nomination des maires suppléants de l'année 2020
7. Calendrier des séances du Conseil 2020
8. Dépôt – Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil
9. Réaménagement de l'espace suite au retrait du guichet – proposition de Desjardins
10. Adhésion 2020 Rouli-bus (Transport adapté)
11. Adhésion 2020 – SIUCQ
12. Proposition de services – Route de rinçage et optimisation hydraulique des jeux d'eau
13. Demande de M. Gaétan Coulombe
14. Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 398,900\$ (Refinancement Reg #391 – Réservoir Aqueduc – 153,800\$ et Reg #493 – FEPTU 4e Avenue – 245,100\$) qui sera réalisé le 9 décembre 2019
15. Résolution d'adjudication – Appel d'offres pour financement de 398,900\$
16. Proclamation de la Journée internationale des personnes handicapées
17. Autorisation à la Ville de Disraëli à procéder à la vente d'une partie du site d'enfouissement, lot numéro 6 300 105
18. Adoption - Règlement #470-1 : Amendement du Règlement #470 sur la circulation des véhicules hors route

19. Rémunération 2020 - responsable du Centre sportif, bibliothèque et préposées à l'entretien
20. Demande d'aide financière – Agri-Ressources Arthabaska-Érable
21. Carrefour Jeunesse Emploi - Trio Desjardins 2020
22. Demande d'aide financière 2020 – Maison des Jeunes – Dépôt
23. Demande d'aide financière 2020 – Forum Citoyen – Dépôt
24. Cuisines Collectives Bois-Francis – Demande d'aide financière 2020
25. Avis de motion du règlement 510 pour fixer le taux de taxes de 2020 ainsi que les conditions de perception
26. Dépôt et présentation du PROJET de règlement 510 pour fixer le taux de taxes de 2020 ainsi que les conditions de perception
27. Utilisation de l'aide financière liée à la législation du cannabis – Projet avec la MDJ
28. Paroisse Sts-Anges : Feuillet paroissial 2020
29. Dépôt d'une demande de H2O Innovation pour traverse piétonnière
30. Correspondance
  - a) Séance spéciale lundi 9 décembre 19h pour l'adoption du Budget 2020;
  - b) Lettre de remerciements reçue de la Fête de Noël;
  - c) Lettre de remerciements reçue de M. Denis Talbot et Mme Hélène Lapointe suite aux services rendus par la municipalité durant la « grande » panne électrique;
  - d) Lettre de remerciements reçue du Député Alain Rayes suite au message de félicitations reçu de la municipalité suite à sa réélection ;
  - e) Lettre de remerciements reçue de la Table de Concertation des Personnes Aînées pour notre participation à la journée du 3 octobre dernier.
31. Période de questions
32. Clôture de séance

**2019-12-209                    Approbation du procès-verbal du 4 novembre 2019**

IL EST PROPOSÉ PAR : **RÉMI BEAUCHESNE**

et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté :

**QUE** le procès-verbal du 4 novembre 2019 soit accepté, tel que rédigé.

**2019-12-210                    Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 25 novembre 2019**

IL EST PROPOSÉ PAR : **BENOÎT COUTURE**

et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté :

**QUE** le procès-verbal de la séance extraordinaire du 25 novembre 2019 soit accepté, tel que rédigé.

**2019-12-211                    Présentation des comptes**

IL EST PROPOSÉ PAR : **STEVE LEBLANC**

et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté :

**QUE** les comptes présentés, qui totalisent 275,496.14 \$, soient autorisés et payés et la liste classée en dossier.

---

Je, soussigné, certifie que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses autorisées ci-dessus.

Mathieu Couture, directeur général et secrétaire-trésorier.

**2019-12-212                    Nomination des maires suppléants pour l'année 2020**

IL EST PROPOSÉ PAR : **GILLES GAUVREAU**  
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté :

**DE** nommer les conseillers suivants en tant que maires suppléants pour les périodes suivantes :

- Steve Leblanc pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2020;
- Manon Côté pour la période du 1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre 2020.

**2019-12-213                    Calendrier des séances du Conseil 2020**

**CONSIDERANT QUE** l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR: MANON CÔTÉ**  
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

**QUE** le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2020, lesquelles se tiendront le lundi et débiteront à 20 heures :

13 janvier	3 février
16 mars	6 avril
4 mai	1er juin
6 juillet	10 août
14 septembre	5 octobre
2 novembre	7 décembre

**QU'**un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit la municipalité.

**2019-12-214                    Dépôt – Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil**

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose à la table du Conseil les déclarations annuelles des intérêts pécuniaires de tous les élus.

**2019-12-215**            **Réaménagement de l'espace suite au retrait du guichet – proposition de Desjardins**

**CONSIDÉRANT** la décision de la Caisse Desjardins des Bois-Francis de retirer le guichet automatique du point de services de Ham-Nord;

**CONSIDÉRANT QUE** le guichet automatique sera retiré le 5 décembre 2019;

**CONSIDÉRANT QUE** Desjardins propose d'allouer à la municipalité un montant forfaitaire de 5,000\$ afin que la municipalité procède elle-même à la remise en état des lieux alors que Desjardins s'engage pour sa part à s'assurer que le périmètre du guichet automatique sera sécurisé par l'ajout d'une planche (contre-plaqué) avant de quitter les lieux le 5 décembre 2019;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR: STEVE LEBLANC**  
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

**QUE** la municipalité du Canton de Ham-Nord accepte la proposition de Desjardins telle que décrite ci-dessus ;

**DE NOMMER** M. Mathieu Couture, Directeur général, comme signataire autorisé de la municipalité du Canton de Ham-Nord de cette entente avec la caisse Desjardins des Bois-Francis.

**2019-12-216**            **Rouli-bus – Adhésion 2020**

**IL EST PROPOSÉ PAR: RÉMI BEAUCHESNE**  
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

**D'ADHÉRER** au transport adapté Rouli-Bus en 2020 pour une contribution de 2,691.23\$.

**2019-12-217**            **Adhésion 2020 - S.I.U.C.Q.**

**ATTENDU QUE** le Service d'Intervention d'Urgence Civil du Québec (S.I.U.C.Q.) de la MRC d'Arthabaska est un organisme sans but lucratif qui a pour mission de soutenir les services de première ligne lors d'une urgence;

**ATTENDU QUE** la municipalité peut adhérer aux services du S.I.U.C.Q. pour une contribution annuelle de 1.10\$/habitant;

**IL EST PROPOSÉ PAR : DOMINIC LAPOINTE**  
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté :

**QUE** la Municipalité du Canton de Ham-Nord adhère aux services du Service d'Intervention d'Urgence Civil du Québec (S.I.U.C.Q.) de la MRC d'Arthabaska pour l'année 2020.

**2019-12-218**            **Demande de M. Gaétan Coulombe**

**CONSIDÉRANT** la rencontre avec M. Gaétan Coulombe lors de la séance du 4 novembre 2019 au cours de laquelle il a été discuté d'une situation vécue en 2012 et

que la municipalité se serait engagée verbalement à l'époque à assumer les frais d'arpenteurs requis pour le lotissement de 2 terrains distincts afin de séparer les propriétés du 601 et 615 principale ;

**CONSIDÉRANT QUE** la proposition verbale de la municipalité de 2012 aurait été faite afin de compenser le propriétaire puisqu'il aurait dû assumer personnellement des coûts de remplissage et d'excavation supplémentaires sur son terrain (estimation à +/- 5,000\$) suite au déplacement par la municipalité de la conduite pluviale municipale, déplacement qui aurait causé des problématiques au terrain, celui-ci voulant accueillir une nouvelle propriété;

**CONSIDÉRANT QUE** la récente réforme cadastrale démontre que le lotissement n'a pas été fait en 2012, de sorte que la situation se doit d'être régularisée et des frais d'environ 1,350\$ en honoraires d'arpenteurs sont nécessaires;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité désire respecter ses engagements pris verbalement en 2012 et ce, malgré le fait que certains détails de l'engagement verbal de 2012 restent inconnus puisque le personnel municipal en place à l'époque n'est plus à l'emploi de la municipalité;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR: BENOÎT COUTURE**  
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

**QUE** la municipalité du Canton de Ham-Nord accepte la demande de M. Gaétan Coulombe et qu'elle s'engage à rembourser le propriétaire, sur présentation de la facture d'arpenteurs, les frais requis afin de régulariser le lotissement des propriétés du 601 et 615 rue principale.

**2019-12-219**      **Résolution de concordance et de courte échéance  
relativement à un emprunt par billets au montant de  
398,900\$ (Refinancement Reg #391 – Réservoir Aqueduc  
– 153,800\$ et Reg #493 – FEPTEU 4<sup>e</sup> Avenue – 245,100\$)  
qui sera réalisé le 9 décembre 2019**

**ATTENDU QUE**, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Canton de Ham-Nord souhaite emprunter par billets pour un montant total de 398 900 \$ qui sera réalisé le 9 décembre 2019, réparti comme suit :

<b>Règlements d'emprunts #</b>	<b>Pour un montant de \$</b>
493	106 250 \$
493	138 850 \$
388(391)	153 800 \$

**ATTENDU QU'**il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

**ATTENDU QUE**, conformément au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 493, la Canton de Ham-Nord souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

**IL EST PROPOSÉ PAR : DOMINIC LAPOINTE**  
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté :

**QUE** les règlements d'emprunts indiqués au 1<sup>er</sup> alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 9 décembre 2019 ;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 9 juin et le 9 décembre de chaque année ;
3. les billets seront signés par le (la) maire et le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère);
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

<b>2020.</b>	<b>38 000 \$</b>	
<b>2021.</b>	<b>39 200 \$</b>	
<b>2022.</b>	<b>40 200 \$</b>	
<b>2023.</b>	<b>41 600 \$</b>	
<b>2024.</b>	<b>42 900 \$</b>	<b>(à payer en 2024)</b>
<b>2024.</b>	<b>197 000 \$</b>	<b>(à renouveler)</b>

**QUE**, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2025 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 493 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 9 décembre 2019), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

**2019-12-220      Résolution d'adjudication – Soumissions pour l'émission de billets**

**Soumissions pour l'émission de billets**

Date d'ouverture :	2 décembre 2019	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	10 h	Échéance moyenne :	4 ans
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	9 décembre 2019
Montant :	398 900 \$		

**ATTENDU QUE** la Municipalité du canton de Ham-Nord a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 9 décembre 2019, au montant de 398 900 \$;

**ATTENDU QU'**à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

38 000 \$	2,10000 %	2020
39 200 \$	2,10000 %	2021
40 200 \$	2,20000 %	2022
41 600 \$	2,30000 %	2023
239 900 \$	2,50000 %	2024
Prix : 98,71400	Coût réel : 2,76846 %	

2 - BANQUE ROYALE DU CANADA

38 000 \$	2,82000 %	2020
39 200 \$	2,82000 %	2021
40 200 \$	2,82000 %	2022
41 600 \$	2,82000 %	2023
239 900 \$	2,82000 %	2024
Prix : 100,00000	Coût réel : 2,82000 %	

3 - CAISSE DESJARDINS DES BOIS-FRANCS

38 000 \$	3,14000 %	2020
39 200 \$	3,14000 %	2021
40 200 \$	3,14000 %	2022
41 600 \$	3,14000 %	2023
239 900 \$	3,14000 %	2024
Prix : 100,00000	Coût réel : 3,14000 %	

**ATTENDU QUE** le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse;

**IL EST PROPOSÉ PAR : GILLES GAUVREAU**

et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté :

**QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

**QUE** la Municipalité du canton de Ham-Nord accepte l'offre qui lui est faite de FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. pour son emprunt par billets en date du 9 décembre 2019 au montant de 398 900 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 493 et 388(391). Ces billets sont émis au prix de 98,71400 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

**QUE** les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

**2019-12-221            Proclamation de la Journée internationale des personnes handicapées**

IL EST PROPOSÉ PAR: **DOMINIC LAPOINTE**

et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

**QUE** la municipalité du Canton de Ham-Nord proclame la journée du 3 décembre 2019 comme Journée internationale des personnes handicapées.

**2019-12-222            Autorisation à la Ville de Disraëli à procéder à la vente d'une partie du site d'enfouissement, lot numéro 6 300 105**

**CONSIDÉRANT QUE** le site d'enfouissement sanitaire (LES) de Garthby a vu le jour à l'été 1980 ;

**CONSIDÉRANT QUE** ce même site a été fermé définitivement le 19 janvier 2009 ;

**CONSIDÉRANT QUE** la totalité du site couvrait une superficie totale de 216.3 acres ;

**CONSIDÉRANT QU'**une superficie de 91.3 acres doit être conservée afin de maintenir les activités du site où sont localisées les cellules d'enfouissement ;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a une superficie restante de 125 acres qui ne serviront jamais à l'usage de site d'enfouissement ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'ensemble des études et des autorisations nécessaires pour la vente de cette superficie de terrain ont été obtenues ;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : GILLES GAUVREAU**

et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté :

**QUE** la Municipalité du Canton de Ham-Nord autorise la Ville de Disraeli à procéder à la vente du lot numéro 6 300 105 d'une superficie de 125 acres (approximativement) tel que présenté dans la description technique préparée par M. Tony Fournier, arpenteur sous le dossier numéro 40 322/628 minutes : 3045 datée du 27 mai 2019.

**QUE** le prix de base de la vente du lot soit fixé à 145,000 \$.

**QU'**une copie de l'ensemble des documents produits pour réaliser cette transaction immobilière soit remise à la municipalité.

**2019-12-223            Adoption du – Règlement #470-1 (Amendement du Règlement #470 sur la circulation des véhicules hors route)**

IL EST PROPOSÉ PAR: **DOMINIC LAPOINTE**

et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

**D'ADOPTER** le règlement #470-1, règlement amendant le Règlement #470 sur la circulation des véhicules hors route de la municipalité du Canton de Ham-Nord.



**2019-12-224**      **Rémunération 2020 - responsable du centre sportif, de la bibliothèque et préposés(es) à l'entretien**

IL EST PROPOSÉ PAR: **RÉMI BEAUCHESNE**  
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

**D'AUGMENTER** le salaire horaire de 2% à compter de janvier 2020 de M. Alain Nolet (responsable du centre sportif), de M. Francis Montpetit (responsable de la bibliothèque) et de Mme Ghislaine Poirier, Mme Guylaine Leblanc et M. Réal Shank, préposés(es) à l'entretien des édifices municipaux.

**2019-12-225**      **Demande d'aide financière – Agri-Ressources Arthabaska-Érable**

IL EST PROPOSÉ PAR: **BENOÎT COUTURE**  
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

**D'ACCORDER** un montant de 200 \$ afin de soutenir l'organisme Agri-Ressources Arthabaska-Érable, organisme qui intervient afin de contrer la détresse psychologique en milieu agricole.

**2019-12-226**      **Carrefour Jeunesse Emploi - Programme Trio Desjardins 2020**

IL EST PROPOSÉ PAR : **MANON CÔTÉ**  
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté :

**QUE** la Municipalité du canton de Ham-Nord participe, pour un montant de 800\$, à l'édition 2020 du programme Trio étudiant Desjardins permettant à des jeunes d'ici d'acquérir des expériences en milieu de travail.

**2019-12-227**      **Demande d'aide financière 2020 – Maison des Jeunes**

IL EST PROPOSÉ PAR: **GILLES GAUVREAU**  
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

**D'AUTORISER** la reconduction de la contribution financière annuelle de 6,000\$ à la Maison des Jeunes pour l'année 2020.

**2019-12-228**      **Demande d'aide financière 2020 – Forum Citoyen Ham-Nord**

IL EST PROPOSÉ PAR: **BENOÎT COUTURE**  
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

**D'AUTORISER** la reconduction de la contribution financière annuelle de 9,000\$ à l'organisme Forum Citoyen Ham-Nord pour l'année 2020.

**2019-12-229**      **Cuisines Collectives Bois-Francis - Demande d'aide financière 2020**

IL EST PROPOSÉ PAR: **RÉMI BEAUCHESNE**

et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

**D'ACCORDER** un montant de 227\$ afin de soutenir l'organisme Cuisines Collectives Bois-Francis pour l'année 2020.

**2019-12-230**      **Avis de motion – Règlement #510 fixant les taxes et tarifs 2020 ainsi que les conditions de perception**

Le conseiller Gilles Gauvreau donne avis de motion qu'à une séance subséquente à être tenue à un jour ultérieur, conformément à l'article 445 du Code municipal, sera présenté pour adoption le règlement 510 fixant les taxes et tarifs 2020 ainsi que les conditions de perception.

**2019-12-231**      **Présentation et dépôt du PROJET de Règlement #510 fixant le taux de taxes 2020 ainsi que les conditions de perception**

**CONFORMÉMENT** à l'article 445 du *Code municipal*, le conseiller Steve Leblanc présente et dépose le PROJET de Règlement #510 - Règlement fixant le taux de taxes 2020 ainsi que les conditions de perception. Il est fait mention par le secrétaire-trésorier qu'aucun coût n'est relié à ce règlement pour la municipalité.

**2019-12-232**      **Aide financière – Besoins liés à la législation du cannabis**

**CONSIDÉRANT QUE** le gouvernement du Québec a rendu disponible une aide financière pour la mise sur pied d'activités de sensibilisation et de prévention en lien avec la légalisation du cannabis ;

**CONSIDÉRANT QUE** le gouvernement du Québec a transmis cette aide financière à la MRC d'Arthabaska, qui assume la gestion des sommes allouées ;

**CONSIDÉRANT QUE** la somme allouée totale pour la Municipalité du Canton de Ham-Nord est de 2,085.63\$ ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité aimerait réaliser, en partenariat avec la Maison des Jeunes de Ham-Nord, le projet « Communauté sanT (HC) » visant à informer la population de la municipalité au sujet de la législation et de la consommation du cannabis et ses dérivés ;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : DOMINIC LAPOINTE**  
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté :

**DE RECOMMANDER** à la MRC d'Arthabaska d'affecter l'entièreté des sommes allouées pour la Municipalité du Canton de Ham-Nord, soit 2,085.63\$, au projet « Communauté sanT (HC) » réalisé en partenariat avec la Maison de Jeunes de Ham-Nord ;

**D'AUTORISER** le directeur général à signer la lettre d'engagement transmise par la MRC d'Arthabaska pour autoriser l'utilisation des fonds ;

**DE RÉALISER ET FINALISER** le projet au plus tard le 31 décembre 2020.

**2019-12-233**                    **Paroisse Sts-Anges – Feuillet paroissial 2020**

IL EST PROPOSÉ PAR: **MANON CÔTÉ**

et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

**DE** payer la cotisation annuelle 2020 à la Paroisse Sts-Anges au montant de 90\$ en tant que partenaire du feuillet paroissial.

**2019-12-234**                    **Dépôt d'une demande de H2O Innovation pour traverse piétonnière**

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose à la table du Conseil une demande de l'entreprise H2O Innovation interpellant la municipalité afin que soit installé un panneau de signalisation de traverse piétonnière sur les abords de la 2<sup>e</sup> Avenue tout près de la courbe afin de protéger les travailleurs qui doivent à tout moment traverser la rue pour se rendre d'un bâtiment à l'autre. De plus, l'entreprise demande s'il serait possible de marquer au sol une traverse piétonnière tout près de l'Arrêt/Stop afin de répondre à un besoin de sécurité lors de la traversée des travailleurs. Les élus proposent de tenir au printemps une rencontre sur place avec les responsables de l'entreprise afin de bien évaluer la situation de trouver ensemble les meilleures solutions possibles.

**2019-12-235**                    **Vente du garage municipal – Ajustement des assurances**

IL EST PROPOSÉ PAR : **BENOÎT COUTURE**

et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté :

**QUE** la Municipalité du canton de Ham-Nord avise son courtier d'assurance de la vente de son garage municipal (246, rue Principale) en date du mercredi 27 novembre 2019 à la Régie Intermunicipale d'Incendie des 3 Monts afin de procéder aux ajustements requis. La municipalité avisera également son courtier qu'elle demeure locataire des lieux pour une période indéterminée et qu'une couverture en assurance en tant que locataire est nécessaire.

**2019-12-236**                    **Dépôt d'une demande de soutien – Programme de soutien à des projets de garde pendant la relâche scolaire et la période estivale 2020**

**ATTENDU QUE** le ministère de la Famille (Ministère) a élaboré et mis en place le Programme de soutien à des projets de garde pour la relâche scolaire et la période estivale 2020 (Programme), qui vise à soutenir de nouveaux projets ou à bonifier l'offre de garde existante pour les enfants d'âge scolaire, pendant la relâche scolaire et la période estivale 2020, afin de favoriser un meilleur équilibre des responsabilités familiales et professionnelles des parents d'enfants d'âge scolaire ;

**ATTENDU QUE** la municipalité du Canton de Ham-Nord souhaite présenter une demande d'appui financier au Ministère en 2019-2020 pour un projet permettant

d'augmenter l'offre de garde pour les enfants d'âge scolaire pendant la période estivale et les grands congés scolaires;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : DOMINIC LAPOINTE**

et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

**D'AUTORISER** la demande de soutien financier dans le cadre du Programme pour un projet permettant d'augmenter l'offre de garde pour les enfants d'âge scolaire pendant la relâche scolaire et la période estivale 2020;

**D'AUTORISER** M. Mathieu Couture, directeur général, à agir à titre de mandataire délégué pour le suivi de la demande d'appui financier et à signer la convention d'aide financière au nom de la municipalité du Canton de Ham-Nord.

**À cette assemblée, il a été fait mention :**

- 1) De la tenue de la Séance spéciale lundi 9 décembre 19h pour l'adoption du Budget 2020;
- 2) D'une lettre de remerciements reçue de la Fête de Noël;
- 3) D'une lettre de remerciements reçue de M. Denis Talbot et Mme Hélène Lapointe suite aux services rendus par la municipalité durant la « grande » panne électrique;
- 4) D'une lettre de remerciements reçue du Député fédéral, M. Alain Rayes suite au message de félicitations reçu de la municipalité suite à sa réélection ;
- 5) D'une lettre de remerciements reçue de la Table de Concertation des Personnes Aînées pour notre participation à la journée du 3 octobre dernier;
- 6) D'une discussion avec l'assistance sur la situation de la taxation des immeubles agricoles.

Le maire lève l'assemblée à 20h30.

---

François Marcotte, maire

---

Mathieu Couture, directeur général et  
secrétaire-trésorier.

Je, François Marcotte maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.